

à un élève, ceci par exemple: Vous êtes violoniste ou vous êtes pianiste — dans le programme de vos études sont inscrites les œuvres de Bach ou de Chopin que vous êtes censé savoir — jouez moi donc tel prélude de Bach ou tel scherzo de Chopin. Les récompenses données après de telles épreuves seront de toute justice et éviteront les erreurs involontaires qui se produisent inévitablement avec la forme actuelle des concours.

Quant à la composition des membres du jury, elle doit être établie sur des bases plus sérieuses et surtout plus logiques. Nous avons vu au dernier concours de violon siéger comme membres du jury un flûtiste, un pianiste, un critique musical qui a joué paraît-il du violoncelle dans sa jeunesse! C'est absolument dérisoire. Si l'on me demandait de juger un concours de trombones, cela serait aussi ridicule, mais j'aurais le bon sens de me récuser.

Un Conservatoire qui a pour directeur un artiste comme Gabriel Fauré, des maîtres comme Diémer, Berthelier, Lefort, Gillet, Hennebains et bien d'autres doit être le premier du monde, mais il faut faire abstraction de la routine qui est une qualité éminemment française!

Pierre SECHIARI

Président chef d'orchestre de l'Association des concerts Sechiari

M. Gabriel Grovlez

De Mézières (Suisse) où il alterne avec M. G. Doret dans la direction des représentations d'*Orphée*, M. Gabriel Grovlez nous écrit:

«Il fait un soleil admirable! Le ciel est merveilleusement bleu; l'air est pur; j'ai devant les yeux le panorama des Alpes... et vous voudriez que j'aie vous parler du Conservatoire? Non, mille fois non, n'y comptez pas!

«Tout ce que je puis vous dire c'est qu'il me semble que le système actuel de concours pourrait rendre de grands services chez les Iroquois et les Patagons!

Et puis, au fond cela n'a jamais empêché les gens de talent de sortir ce qu'ils avaient dans le ventre... quant aux autres, cela n'a pas d'importance.

Gabriel GROVLEZ

M. Maurice Moszkowski

M. Moszkowski ne pouvait manquer de traiter la question des concours d'une manière finement spirituelle.

Voici ce qu'il nous écrit :

Les concours du Conservatoire dans leur état actuel ne sont sûrement pas une méthode infaillible pour juger et classer les élèves selon leurs aptitudes musicales et techniques. Tel morceau peut être tout à fait dans les cordes d'un individu et résister aux plus grands efforts d'un autre, sans que cela prouve la supériorité du premier que ses goûts ou la conformation de ses mains portent vers un autre genre de littérature. Il se peut également qu'un des concurrents ne soit pas, le jour de l'épreuve, dans la plénitude de ses facultés. Comment le jury, même le plus éclairé, pourrait-il tenir compte de ces circonstances?

Ceci dit, vous attendrez probablement de moi un avis quelconque au sujet d'une réforme possible des concours actuels. Eh bien, je me dé-

clare incapable de le faire. — Imposer quatre ou cinq morceaux aux élèves? Les concours dureraient alors jusqu'à la fin des vacances. Supprimer les prix? Ceci aurait pour conséquence fatale une grande défection d'élèves, car ceux-là tiennent au parchemin qui doit leur faciliter leur carrière d'artiste et qui, en effet, est pour la France, au moins, une précieuse recommandation.

Alors, comment faire?

Tenez, il en est avec le Conservatoire comme avec la Cour d'Assises. On s'attend parfois à une condamnation aux travaux forcés à perpétuité et le jury vous trouve digne du prix Montyon.

On escompte d'avance un premier prix et puis on n'obtient même pas un second accessit.

Mais en dépit de tout cela, on ne songe pas à abolir les cours d'assises et moi, pour ma part, je voudrais voir maintenir les concours du Conservatoire.

MAURICE MOSZKOWSKI

Mlle. Geneviève Dehelly.

Les Concours du Conservatoire me paraissent avoir une bonne influence sur le début des études par l'énorme travail auquel ils astreignent les élèves. (Je ne parle bien entendu que des instrumentistes). C'est je crois, au point de vue de métier leur seule utilité.

M. Joseph Morpain

Cette levée de boucliers contre les concours du Conservatoire me surprend un peu. En vérité, je les crois excellents et nécessaires.

Excellents parce qu'ils stimulent puissamment les élèves; nécessaires, parce qu'ils attirent l'attention sur les meilleurs.

Dans les concours, il ne suffit pas, comme dans les examens, d'atteindre un certain niveau. Dépasser les autres, arriver premier, voilà le but et, pour le vainqueur, un commencement de notoriété.

Le Grand Prix, aurait-il le même intérêt s'il s'agissait uniquement d'accomplir le parcours en un temps donné?

Mais direz-vous, les jugements laissent à désirer, les surprises sont fréquentes, les résultats souvent peu conformes aux prévisions générales, l'opinion du jury sujette à caution.

Sans doute, un jugement, quel qu'il soit ne saurait satisfaire tout le monde et j'admets tous les étonnements, toutes les discussions. Mais, croyez-moi, les membres du jury font de leur mieux, en conscience pour juger sainement.

S'ils se trompent, c'est de bonne foi et s'ils cèdent, exceptionnellement, à certaines pressions, c'est toujours dans le sens de l'indulgence.

On ne saurait, vraiment, exiger davantage.

Puis enfin, montrez-moi seulement un examen dans lequel il n'y ait ni sacrifices ni favorisés. Citez-moi un seul cas où le «trac», l'état de santé, le hasard et la chance n'aient pas joué leur rôle.

La vie sociale, elle-même, est-elle exempte d'aléas?

Sont-ce toujours les plus intelligents, les plus honnêtes et les plus travailleurs qui occupent les premières places? Les plus heureux sont-ils les plus méritants et dans les sports même dont vous invoquez l'exemple, croyez-vous que le meilleur gagne toujours?

Pour un artiste véritable égaré parmi les «autorités» combien de médiocres prétentieux et dans quelle proportion les braves gens atteignent-ils la fortune?

Soyons donc satisfaits d'une approximation telle que nous l'offrent les concours actuels; il n'y a pas de raison valable pour les supprimer ou les modifier.

Tout au plus, pourrait-on les rendre plus sérieux et plus difficiles en se montrant plus sévère dans l'épreuve éliminatoire, puis en exigeant, par exemple, trois morceaux au lieu d'un.

Et si l'on voulait adopter pour eux le système de l'anonymat, je ne pourrai qu'y applaudir.

Une simple tecture, un numéro d'ordre assigné par le sort au début du concours et tout serait dit.

Il n'y aurait pas moins de surprises, au contraire, mais on ne pourrait s'en prendre alors qu'à l'incompétence du jury; ce serait cela de gagné pour lui.

J'ajoute que, dans les concours d'exécution, les concurrents doivent être jugés publiquement. C'est la logique même.

Quelques incidents bruyants et faciles à réprimer ne suffiront pas à me faire changer d'opinion.

J. MORPAIN

M. Pierre Kunc

Notre éminent collaborateur traite en détails avec beaucoup de lucidité la question des concours, en répondant aux diverses questions précisées dans notre enquête.

Le concours est-il possible en matière artistique? Pourquoi non? Nous le trouvons, et sans que personne en ait jamais contesté la légitimité à la base de presque toutes les carrières libérales, universitaires, administratives, militaires, scientifiques, commerciales, même, soit comme mode de sélection des sujets à admettre à une école soit comme sanction définitive de fin d'études. En quoi ce qui paraît normal, appliqué à tant de branches si diverses de l'activité intellectuelle, ne le serait-il plus dans le domaine artistique? N'oublions pas qu'il s'agit ici d'élèves. Peut-on supposer qu'il soit plus hasardeux de juger de la valeur comparative de vingt jeunes peintres, musiciens, ou architectes, que de celle de vingt futurs ingénieurs, officiers, médecins ou professeurs? Les espèces diffèrent, mais l'identité de principe ne me paraît pas discutable.

Que le concours soit utile, c'est une autre affaire. Il peut l'être et est inévitablement chaque fois qu'il conserve son caractère de sanction qui est sa seule raison d'être; mais envisagé, comme il l'est dans trop de classes du Conservatoire, comme but et non comme couronnement des études, il risque d'être plus souvent nuisible qu'utile. L'enseignement y perd son caractère désintéressé, et ne saurait s'élever aux idées générales: qu'il le veuille ou non l'élève travaille pour le concours avant tout, et laisse par force de côté combien de choses, indispensables, certes, mais que le concours ne requiert pas! Prenez les classes de composition, par exemple, les plus haut placées dans la hiérarchie de l'enseignement du Conservatoire: a-t-on vu que, jusqu'à aujourd'hui, elles aient eu d'autre but que l'exclusive formation de Prix de Rome? Pendant trois, quatre, cinq

ans, quelquefois plus, le candidat au Prix de Rome s'hypnotise devant l'unique Cantate, par quoi il n'apprend, du reste ni le théâtre ni les formes multiples de la musique pure, la cantate n'étant ni l'un ni l'autre: certes, il lui est loisible d'apporter à la classe des essais de Quatuor, de Sonate ou de Symphonie, et nul doute que son maître ne trouve à l'occasion de lui prodiguer son enseignement le plus consciencieux et le plus éclairé, mais ce ne peut être qu'incidemment, et, pour ainsi dire, en marge du fait principal, le Concours: pour paradoxal que cela paraisse, et sans vouloir en rien mettre en cause la valeur personnelle des deux Maîtres éminents qui ont présentement la charge de préparer au Conservatoire les compositeurs de demain, et qui n'en peuvent mais du programme qui leur est imposé, on est obligé de constater que les classes de composition de notre Ecole Nationale de Musique ignorent officiellement l'enseignement méthodique et prémédité des formes musicales: il serait, à tout le moins téméraire d'avancer que cette préoccupation est pratiquement à la base de leur plan d'études, et elle devrait y être. Non, le Prix de Rome est au bout; tout, donc, pour le concours, fussent les généralités essentielles être négligées.

Tout cela a été dit depuis longtemps, et si j'insiste à ce point, ce n'est que pour mettre d'autant plus en lumière cette erreur initiale du concours proposée comme but unique et illusoire de plusieurs années d'études. Résultat: perte de temps incalculable et enseignement incomplet. Ce que je dis là des classes de composition, tout le monde sait combien plus on pourrait le dire de tant d'autres, instrumentales, vocales ou théâtrales.

Faut-il pour cela conclure à la suppression des Concours? Les supprimer, non, mais les réformer: si les modalités actuelles, quelque peu surannées et conventionnelles en sont à bon droit critiquables, le principe n'en est pas moins excellent en lui, quand ce ne serait que par l'émulation constante qu'ils entretiennent parmi les élèves. Il suffirait de si peu pour, de nuisibles qu'ils sont en plus d'un cas, les rendre véritablement utiles et féconds!

Au lieu de les enliser dans le système fallacieux du *Morceau de Concours*, d'un critérium par trop incomplet, et qui ne correspond à aucune équitable réalité, que n'en élargit-on l'esprit en le faisant porter sur l'ensemble de tout un programme à l'exemple de tous les concours ou examens possibles, depuis le modeste certificat d'études primaires jusqu'au sommet le plus aride de l'enseignement supérieur!

Serait-il, par exemple, tellement difficile de modifier le règlement des concours de façon à ce que les élèves soient jugés, non plus sur l'exécution d'un même morceau imposé à tous (cela n'existe pas du reste, et pour cause pour les chanteurs ni les comédiens), ou si vous aimez mieux, d'un morceau ou d'une scène préparés de longue date, mais sur l'ensemble de leur travail de l'année? Chaque élève, à l'exemple de ce qui se pratique, si je ne me trompe, dans les Conservatoires de Belgique, remettrait au jury une liste d'un nombre déterminé de morceaux travaillés par lui pendant les six mois scolaires, dans laquelle le Président choi-

sirait l'œuvre à interpréter par le concurrent.

On pourrait même, ainsi que cela se fait dans certains Concours d'Agrégation et pour éviter tout soupçon de possible collusion entre l'élève ou son professeur et les membres du jury — les concurrents évincés ont parfois de si méchantes langues! — faire tirer au sort leur morceau de concours par les élèves eux-mêmes dans la liste par eux remise, et pour compléter l'analogie, leur accorder quelques dix ou quinze minutes pour revoir ce morceau avant d'affronter l'épreuve. Il ne serait pas difficile d'aménager à cet effet un local suffisamment isolé de la salle de Concours où le candidat pourrait utilement rafraîchir la mémoire de ses doigts ou de sa voix ou simplement sa mémoire tout court.

Est-il besoin de faire remarquer ce que les Concours gagneraient en utilité et en intérêt, compris de la sorte, et surtout, en qu'y gagneraient les études, le concours n'étant plus dès lors qu'une sanction et non un but?

Pour tout dire, puisque j'ai prononcé le mot de sanction, je crois fermement que les Concours, même envisagés à ce point de vue, — et nul autre ne les saurait justifier, — demeureront quand même, non pas inutiles, j'ai expliqué pourquoi, mais insuffisants comme signification quant à la valeur complète de ceux qui les passent.

Combien je leur préférerais un véritable examen de fin d'études, comme ceux des grandes Ecoles! Le classement deviendrait inutile; le diplôme serait accordé à tous ceux, quel qu'en soit le nombre, qui passeraient l'épreuve avec succès. Cela vaudrait mieux, assurément que cette multiplication effrénée de premier prix, qui déprécie, quoi qu'on en dise, la valeur d'une récompense suprême qui ne devrait être accordée au plus, qu'à deux concurrents à la fois, et encore exceptionnellement.

Inutile de dire que, pas plus que cela n'existe pour Saint-Cyr, Polytechnique ou Centrale le public ne serait pas admis à assister à ces examens. Les défenseurs malgré tout des Concours publics font valoir comme principal argument que en même temps qu'elle est un stimulant pour les concurrents, la présence d'une nombreuse assistance est la meilleure garantie de l'impartialité du jury, ce qui, en bon français, revient à dire, n'est-ce pas, que l'autorité morale et technique d'un jury compétent, qui seul, possède tous les éléments d'appréciation pour juger en pleine connaissance de cause a besoin du contrepois d'un public incompetent! Mais c'est, à peu de chose près la conception de Louise Michel, proclamant que les questions scientifiques devraient être résolues par le peuple! Qu'on en complète donc la réalisation, qu'on supprime le jury, dès lors inutile et qu'on fasse voter le public... pardon, le peuple, pour l'attribution des récompenses.

Nous n'en sommes pas tout à fait là encore, mais nous y arrivons. Certains scandales récents nous ont donné un avant-goût de ce que pourront être les concours, le jour où les méthodes cégétistes dont se prévalurent les derniers meetings odéoniens serait définitivement l'*ultima ratio* des concurrents et du public.

Donc, je le répète, pas de public, ou si l'on y tient absolument, une assistance très restreinte, réduite aux seules personnes ayant un intérêt professionnel à assister aux concours, profes-

seurs, virtuoses, compositeurs, critiques, directeurs, assistance, est-il besoin de le dire essentiellement passive et silencieuse, à qui serait par principe interdite toute manifestation d'approbation ou d'improbation. Et encore, n'est-ce là qu'une concession, car à dire tout le fond de ma pensée, il me suffit qu'un seul concours d'exécution, et l'un des plus noblement élevés, celui d'orgue, se fasse dans la bienfaisante intimité du huis-clos pour la plus grande dignité de l'épreuve, des élèves et de leur jury, pour que ne subsiste à mes yeux pas une raison — mais pas l'ombre d'une! — de ne pas appliquer le même huis-clos à tous les autres concours, sans exception.

Au point de vue scolaire, que tout le monde semble prendre plaisir à oublier et qui est le seul dont on ait à se préoccuper ici, la publicité des concours ne rime à rien d'utile. Je le redis, convoquet-on la foule aux examens de sorties de nos grandes Ecoles; et pour ne pas le faire la valeur morale et technique de ses examens en est-elle diminuée en rien? Une fois le résultat acquis, la liste des bienheureux élus paraît à l'*Officiel* et dans les journaux, et c'est tout; que n'en fait-on de même pour les Concours du Conservatoire? que de bruit inutile, et aussi, il faut un peu bien le dire, que de ridicule, seraient ainsi évités.

Pierre KUNC

M. Wael Munk

Voulez-vous me permettre d'apporter ma contribution à l'enquête que vous faites sur les concours du Conservatoire? Depuis douze ans, je suis tous les Concours d'Instruments avec la plus grande assiduité et l'intérêt que je porte aux élèves de ces classes n'est un secret ni pour leurs professeurs, ni pour eux-mêmes.

Oui, je crois que le concours public est utile et même nécessaire, car il est bon de savoir comment se comportent devant le public ceux qui embrassent une carrière dont l'un des buts est de se faire entendre en public, mais il faudrait que ce concours ne fût que le complément d'autres examens, une consécration, finale, quelque chose comme une soutenance de thèse de doctorat après les examens de baccalauréat et de licence. Comment veut-on, en effet, rendre un jugement absolument sûr après une audition de cinq à sept minutes? Comment peut-on prétendre connaître la *force exacte* d'un élève sur l'exécution d'un morceau qu'il rabâche pour ainsi dire nuit et jour depuis cinq semaines? Puisqu'il y a une commission d'examen, pourquoi, au début de chaque année, après les concours d'admission, ne désignerait-elle pas certain de ses membres, chargés d'inspecter, au cours de l'exercice scolaire, une fois par mois, les classes? Le membre désigné tomberait à l'improviste dans la classe, ferait jouer à chaque élève une étude, un fragment de concerto et lui donnerait une note. La note du concours de fin d'année s'ajouterait à toutes les notes mensuelles; du tout, on prendrait la moyenne, et on serait à *peu près sûr* de rendre sur l'élève un jugement équitable. — La grosse et inutile somme que l'on dépense pour faire les concours à l'Opéra Comique ou à l'Odéon serait beaucoup mieux employée si on la répartissait entre les membres délégués de la Commission d'examen pour les indemniser de leurs frais d'inspection. — Jamais,